



📍 République Démocratique du Congo

Recommandations de GADHOP concernant le partenariat

Par Jérémie Kasereka, Secrétaire permanent du Groupe d'Associations de Défense des Droits de l'Homme et de la Paix (GADHOP)

Concernant le partenariat, les recommandations de GADHOP sont les suivantes :

- Que les organisations internationales accompagnent leurs partenaires de mise en œuvre concernant les activités de suivi des structures de protection communautaire de base, pour le renforcement des sensibilisations, du plan de contingence, du référencement et de l'évaluation des changements concernant les services de prise en charge.
- Nous encourageons les organisations internationales à accompagner de nouveaux partenaires, même au-delà d'un projet qui s'achève.
- Que les organisations internationales s'informent sur les besoins de protection dans les zones de crise couvertes par les partenaires locaux, et qu'elles assurent le financement car la protection reste un domaine prioritaire dans les zones longtemps victimes de troubles.
- Les organisations internationales et donateurs peuvent se renseigner auprès des organisations déjà présentes quant aux partenaires locaux qui exercent des actions de protection afin de poursuivre les activités que ces derniers ont entamées.